



Communiqué de Presse

Réduction du capital par voie d'annulation d'actions propres

Paris, 8 février 2021 - Réuni le 8 février 2021, le Conseil d'administration, sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017, a décidé de réduire le capital social de TOTAL SE par voie d'annulation de 23 284 409 actions autodétenues représentant 0,88% du capital social. Ces actions ont été rachetées entre le 31 octobre 2019 et le 9 mars 2020 dans le cadre du programme de rachat d'actions de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020, décidé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 février 2018, puis suspendu par décision de la Société communiquée au marché le 23 mars 2020.

A l'issue de cette annulation d'actions, le nombre d'actions composant le capital de TOTAL SE s'élève à 2 629 839 616, et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée générale à 2 784 247 543. Le nombre total de droits de vote attachés à ces 2 629 839 616 actions (dénommés « droits de vote théoriques ») s'élève à 2 785 349 437, en tenant compte des droits de vote attachés aux 1 101 894 actions autodétenues par TOTAL SE en couverture des attributions des plans d'actions de performance et privées de droits de vote.

Cette opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés de TOTAL SE, le nombre moyen pondéré dilué d'actions, ni le bénéfice net par action.

À propos de Total

Total est un groupe multi-énergies, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la major de l'énergie responsable.

* * * * *

Contacts Total

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL SE ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « Total », « Groupe Total » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.